



Affiché le 05/09/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 septembre 2025

OBJET : Modification du Tableau des effectifs

Décision n° 25 09 02

***Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Noël Albin.*

***Etaient absents** : Monsieur Maurice Lavagna, Madame Christine Beille Tourscher et Monsieur Michel Calmet.*

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 disposant que les emplois sont créés par l'organe délibérant,

Vu la délibération n° 24 12 06 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment en matière de ressources humaines, par laquelle le bureau est autorisé à « adopter les modifications du tableau des effectifs »,

Considérant la réorganisation des services de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et les besoins qui en découlent,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les effectifs de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets primitifs des budgets principal et annexe de la Communauté de Communes du Pays des Paillons au chapitre 012.

Le 1^{er} Vice-président, Monsieur Francis TUJAGUE, propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Emplois permanents :

- L'ouverture d'1 poste attaché territorial 35h
- L'ouverture d'1 poste technicien 35h

En cas d'impossibilité de pourvoir les postes sur emplois permanents cités ci-dessous par voie statutaire, ces derniers pourront être pourvus par des agents contractuels en raison notamment d'absence ou d'inadéquation de candidatures d'agents fonctionnaires.

Ainsi, pour chacun des postes précités :

➤ **Attaché territorial (35h) :**

L'agent recruté exercera les fonctions de Responsable du Pôle Enfance et Jeunesse.
L'agent contractuel devra alors justifier d'une expérience de 3 à 5 années dans le secteur public.
La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché.

➤ **Technicien (35h) :**

L'agent recruté exercera les fonctions de Chargé des travaux et de maintenance des bâtiments communautaires.
L'agent contractuel devra alors justifier d'une expérience de 1 année dans le secteur public.
La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien.

Les agents percevront le régime indemnitaire afférent à leurs fonctions, sujétions et expériences professionnelles.

Le recours aux contractuels pourra également se faire sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le Bureau, vu sa délégation, après en avoir délibéré,

Décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme proposé en annexes

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Noël Albin.

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



TABLEAU DES EFFECTIFS - SEPTEMBRE 2025

AR Prefecture

006-240600593-20250904-R250902-DE Reçu le 05/09/2025		EMPLOIS NON PERMANENTS					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Motif	Durée Maximum	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative							
Rédacteur	B	1	0	accroissement d'activité	1 an	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	accroissement d'activité	1 an	1	0
sous total		1	0			0	1
Filière Technique							
Ingénieur	A	1	1	contrat de projet	1an	1	0
Technicien	B	1	0	accroissement d'activité	1 an	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	accroissement d'activité	1 an	0	2
Adjoint technique	C	3	0	accroissement d'activité	1 an	3	0
sous total		7	1			5	2
Filière Médico-Sociale							
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	0	accroissement d'activité	1 an	1	2
Agent social	C	6	2	accroissement d'activité	1 an	0	6
sous total		9	2			1	8
TOTAL GENERAL		17	3			6	11

EMPLOIS FONCTIONNELS (exclusivement pourvus par des fonctionnaires)					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0
sous total		1	0	1	0
EMPLOIS PERMANENTS					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché hors classe	A	1	0	0	1
Attaché principal	A	3	0	2	1
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0	1	1
Rédacteur	B	3	1	2	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	1	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	2	0
Adjoint administratif	C	4	3	4	0
sous total		17	6	14	3
Filière Technique					
Ingénieur	A	1	0	1	0
Technicien	B	4	0	3	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	2	0	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	1	4	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	1	7	4
Adjoint technique	C	20	4	17	3
sous total		43	6	34	9
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	6	1	5	1
Educateur de jeunes enfant classe exceptionnelle	A	2	1	2	0
Educateur de jeunes enfant	A	8	1	6	2
Moniteur-Educateur	B	1	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	2	2	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	18	6	14	4
Agent social principal 1ère classe	C	2	1	2	0
Agent social principal 2ème classe	C	16	4	14	2
Agent social	C	10	3	9	1
sous total		67	20	56	11
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1ère classe	C	1	0	1	0
sous total		1	0	1	0
TOTAL GENERAL		129	32	106	23